

RÈGLEMENT ENDURANCES KFS 2026

CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ENDURANCE KFS 150

ET COUPE DE FRANCE D'ENDURANCE KFS 165

Enregistré sous le permis d'organisation FFSA numéro CK 2026/09



SOMMAIRE

Article 1 – ORGANISATION	Article 9.12.2 – Amovible
Article 1.1 – Organisateur	Article 9.12.3 – Enregistrement du matériel
Article 1.2 – Contact	Article 9.13 – Carburant
Article 1.3 – Règlements de références	Article 9.14 – Pneumatiques
Article 1.4 – Epreuve	Article 9.15 – Eclairage du kart
Article 2 – CALENDRIER	Article 10 – COURSE
Article 3 – HORAIRES INDICATIFS PRÉVISIONNELS	Article 10.1 – Briefing
Article 4 – VÉRIFICATIONS TECHNIQUES	Article 10.2 – Chronométrage
Article 5 – LICENCES	Article 10.3 – Essais libres et qualificatifs
Article 6 – ÉQUIPAGES ADMIS	Article 10.4 – Procédure de mise en grille
Article 7 – ÉQUIPEMENT PILOTE	Article 10.5 – Procédure de départ
Article 8 – INSCRIPTIONS	Article 10.6 – Procédure de course
Article 9 – MATERIEL ADMIS	Article 10.6.1 – Slow
Article 9.1 – Matériel	Article 10.6.2 – Drapeau rouge
Article 9.2 – Généralités, Identification, Plombage	Article 10.6.3 – Vitesse dans les stands
Article 9.3 – Moteurs	Article 10.7 – Procédure d'arrivée
Article 9.4 – Châssis/Carrosserie	Article 10.8 – Ramassage des karts
Article 9.5 – Embrayage	Article 10.9 – Ravitaillement
Article 9.6 – Echappement et silencieux	Article 10.10 – Pesée
Article 9.7 – Allumage	Article 10.11 – Arrêt de course et points
Article 9.8 – Réservoir	Article 10.12 – Pénalités
Article 9.9 – Silencieux d'aspiration	Article 10.13 – Extincteur
Article 9.10 – Protection de transmission	Article 11 – CLASSEMENT
Article 9.11 – Poids	Article 12 – PROCÉDURE DE PODIUM
Article 9.12 – Lest	Article 13 – RESERVE
Article 9.12.1 – Fixe	Article 14 – OFFICIELS



Article 1 – ORGANISATION

Article 1.1 – Organisateur

Les courses ENDURANCES KFS sont organisées par EVOKART en collaboration avec les ASK concernées qui prendront en charge l'organisation des compétitions, assisté de l'équipe EVOKART.

Article 1.2 – Contact

EVOKART

7, ZA Les Fossettes
37360 SAINT ANTOINE DU ROCHER
Tél : 02 47 24 75 63
Email : contact@evokart-france.com
Site web : www.evokart-france.com



Article 1.3 – Règlements de références

Tous les pilotes, concurrents, Officiels participant aux compétitions ENDURANCES KFS s'engagent en leur nom propre et celui de leurs employés et agents, à observer toutes les dispositions :

- Du Code Sportif International (le Code)
- Des Prescriptions Générales CIK
- Du présent règlement sportif
- Du code de conduite sur circuit de karting
- Du règlement technique de karting
- Du règlement de la Coupe de Marque KFS
- Du règlement de la compétition

Tous les points non prévus aux règlements relèvent de l'ensemble de ces documents.

Article 1.4 – Epreuve

Chaque compétition aura le statut de course Club.

Article 2 – CALENDRIER

Les ENDURANCES KFS 2026 se dérouleront en une série de 4 compétitions :

• 6 Heures de Salbris	Samedi 4 Avril	ASK Salbris
• 6 Heures d'Angerville	Samedi 20 Juin	ASK Brétigny
• 6 Heures de Laval	Samedi 26 Septembre	ASK Laval
• 6 Heures d'Anneville	Samedi 7 Novembre	ASK Rouen 76

Ces quatre compétitions donneront lieu à un classement général du Championnat de France d'Endurance KFS 150 et de la Coupe de France KFS 165.

EVOKART se réserve le droit de modifier ce calendrier en cas de force majeure.

Article 3 – HORAIRES INDICATIFS PRÉVISIONNELS

(Les horaires définitifs seront communiqués au plus tard dans la semaine précédant la compétition concernée)

Le contrôle administratif, la vente des pneumatiques, la distribution des feuilles d'enregistrement, des bracelets d'identification et des numéros de course se dérouleront le matin de l'épreuve de 8h00 à 10h00.

Le contrôle administratif est obligatoire, merci de vous présenter dans ces horaires, muni de l'ensemble des documents requis (transpondeur, licence des pilotes, licence tuteur) et du règlement de 220€ pour les pneumatiques de course. Un coupon de retrait de pneus, des bracelets d'identification et des numéros de course vous seront remis.

La compétition débutera par les essais libres. (8h30 – 10h30 / transpondeur obligatoire)
Possibilité de roulage la veille de chaque course (**droit de piste à régler auprès du club organisateur**).

- 10h45 : Briefing obligatoire
- 11h20 : Essais qualificatifs
- 13h00 : Mise en grille
- 13h30 : Départ

Durée maximale de la course : 6 heures

Arrivée de la course au plus tard à 20h00.



Article 4 – VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

L'enregistrement technique du matériel, le contrôle vestimentaire, le contrôle des extincteurs et le marquage/pointage des pneumatiques auront lieu le matin de la compétition entre 8h00 et 10h30.

Article 5 – LICENCES

Les courses ENDURANCES KFS seront ouvertes à :

1°/ Tout pilote de plus de 12 ans ou atteignant l'âge de 12 ans au cours de l'année 2026 détenteur d'une licence nationale de karting "Nationale Concurrent Conducteur Karting" (NCCK) ou d'une licence internationale de karting "Internationale Concurrent Conducteur Karting" (ICCG/ICCF ou ICCE) en cours de validité, délivrée par la FFSA.

2°/ Tout pilote de plus de 12 ans ou atteignant l'âge de 12 ans au cours de l'année 2026 détenteur d'un titre de participation « Nationale Course Clubs Karting » (TPNCCK) délivrée par le Club organisateur le jour de la course. (Rappel des pièces à fournir lors de la délivrance : copie de la carte d'identité, autorisation parentale pour les mineurs et attestation médicale de non contre-indication à la pratique du karting.)

3°/ Tout pilote de plus de 12 ans ou atteignant l'âge de 12 ans au cours de l'année 2026 détenteur d'une licence « Nationale Entrainement Course Clubs Junior Senior Karting » (NECCJSK ou NECCJSPK) en cours de validité, délivrée par la FFSA.

Les représentants légaux (tuteurs) des pilotes mineurs devront obligatoirement être en possession d'une licence « Internationale Concurrent Tuteur » (ICT) FFSA validée 2026.

Les représentants légaux devront en permanence être présents dans l'enceinte du circuit tout au long de l'évènement.

Les représentants légaux des pilotes devront se présenter avec ces derniers et avec leur licence lors des vérifications administratives et lors des convocations à la Commission Sportive.

Pour n'importe quel motif d'absence du représentant légal, même d'une durée de temps très courte, celui-ci devra obligatoirement remplir un formulaire de délégation afin de déléguer sa qualité de tuteur à une autre personne physique licenciée et présente lors de l'évènement. La personne désignée en qualité de tuteur devra être majeure et titulaire d'une licence « concurrent » ou d'une licence « concurrent-tuteur » FFSA validée 2026.

Les formulaires de délégation seront regroupés à la Commission Sportive.

En cas d'absence d'un tuteur légal ou d'un représentant, le pilote ne sera pas autorisé à participer.

Les accompagnants des pilotes doivent être en possession d'au moins une Licence Personnel Satellite.

Article 6 – ÉQUIPAGES ADMIS

Le maximum d'équipages admis dans chacune des compétitions sera fonction de la capacité de chaque circuit avec un maximum de 48 karts (Voir règlementation FFSA 2026). Ces équipages seront composés de 2, 3 ou 4 pilotes.

Les équipages seront retenus selon l'ordre d'arrivée des inscriptions chez EVOKART dans la limite des places disponibles.

Avant le départ, dans le cas de forfait d'équipages engagés, il pourra être fait appel à des équipages suppléants présents sur le terrain.

Article 7 – ÉQUIPEMENT PILOTE

Chaque pilote devra être équipé d'une combinaison et d'un casque homologués.

Le port du tour de cou et du protège côtes est très fortement conseillé.

Dès l'allumage de l'éclairage du circuit, seules les visières **blanches** ou **jaunes** seront admises.

Il est autorisé d'utiliser un surbaquet en mousse (type kart de location) sans modification.

Le port de caméra embarquée n'est pas autorisé sur le casque, ni à l'intérieur du casque.

L'utilisation de caméra embarquée est autorisée sur le châssis pendant les essais libres.

L'utilisation de caméra embarquée n'est pas autorisée pendant les essais qualificatifs et la course.



Article 8 – INSCRIPTIONS

Tout équipage désirant participer à une compétition des ENDURANCES KFS devra envoyer à EVOKART (7, ZA Les Fossettes - 37360 SAINT ANTOINE DU ROCHER. Tél : 02.47.24.75.63) une demande d'inscription (bulletin à télécharger sur www.evokart-france.com) au moins 15 jours avant la date de l'épreuve.

Cette demande d'inscription devra être accompagnée impérativement d'un règlement d'un montant de **395 € TTC à Salbris, 395 € TTC à Angerville, 395 € TTC à Laval, 395 € TTC à Anneville**, représentant le montant de l'engagement. Aucune inscription ne sera validée en l'absence de règlement.

Le montant de l'inscription comprend les numéros de course pour chacune des compétitions. Seules des servitudes (camping, électricité, eaux, etc.) pourront être facturées en supplément par le club organisateur.

Aucun remboursement ne sera possible en cas de non-participation d'un équipage à l'une des compétitions.

Article 9 – MATERIEL ADMIS

Article 9.1 – Matériel

Le matériel admis reprend les catégories suivantes :

- **KFS 150** (Règlement Coupe de Marque KFS 2026)
- **KFS 165** (Règlement Coupe de Marque KFS 2026)

Article 9.2 – Généralités, Identification, Plombage

Chaque équipage disposera d'un châssis et de deux moteurs identifiés numéros relevés, qui pourront être plombés.

Ce plombage devra interdire tout démontage moteur.

Seul le cadre pourra être remplacé en cas de nécessité et après constatation de l'impossibilité de réparation du cadre par les Commissaires Techniques et autorisation des Commissaires Sportifs.

Une pénalité de 10 (dix) places suite à changement de cadre sera alors appliquée.

Article 9.3 – Moteur

Moteur exclusivement d'origine conforme au règlement technique KFS 2026.

Article 9.4 – Châssis/Carrosserie

Règlement Technique KFS 2026

Aucun élément extérieur ne doit dépasser le carénage avant et la protection des roues arrière.

Les protections des roues arrière et les carrosseries latérales ne doivent pas dépasser les roues arrière.

Les fixations du carénage avant doivent être conformes au règlement technique CIK-FIA 2026.

Les concurrents devront apposer un bandeau d'identification de la catégorie (fourni par l'organisateur) **sous les numéros de course** à l'avant et à l'arrière du kart.

Article 9.5 – Embrayage

Règlement Technique KFS 2026

Article 9.6 – Echappement et silencieux

Il est autorisé de doubler la glissière de support pot, la coquille de pot ainsi que la double coquille de silencieux d'échappement.

Article 9.7 – Allumage

Règlement Technique KFS 2026

Le faisceau électrique doit rester d'origine, connectique comprise.

Tolérance : le circuit basse tension pourra être prolongé par 2 fils (un plus, un moins) entre la batterie et l'extrémité du faisceau d'origine côté batterie. Une prise d'accouplement rapide pourra être incluse.

Le déplacement de la batterie est autorisé à condition de conserver le support d'origine fixé solidement au châssis.

La modification de l'emplacement de la clef ou des boutons de démarrage est autorisé afin de le rendre accessible au pilote en toutes circonstances. Il est autorisé de doubler la tresse de masse au niveau de la bobine.

Article 9.8 – Réservoir

Seuls le réservoir extractible KG 9,5 Litres est autorisé :



Le réservoir doit rester strictement d'origine, aucune modification n'est autorisée.

Il est autorisé de fixer le trop plein d'essence avec une courte durite afin que celui-ci reste solidaire du réservoir lors du ravitaillement en essence par changement de réservoir.

Article 9.9 – Silencieux d'aspiration

Règlement Technique KFS 2026

Autorisation de montage de support de silencieux d'aspiration par vis ou tige filetée boulonnée sur support universel fixé au châssis cadre et coquille.

Une protection de pluie d'origine non modifiée est autorisée.

Article 9.10 – Protection de transmission

Il est permis de modifier le carter de protection de transmission, systèmes d'origine du constructeur, uniquement dans les cas qui suivent dans le respect de la réglementation technique CIK-FIA 2026 :

Il est autorisé de percer un trou de Ø10 mm maximum à l'arrière du carter de protection de transmission uniquement pour faciliter le graissage de la chaîne.

Il est autorisé le percement du carter de protection de transmission par un trou de Ø30 mm maximum au niveau du bout de vilebrequin pour permettre l'utilisation d'un démarreur externe.

Il est autorisé de monter une protection en aluminium ou plastique non dentée, de diamètre 200 mm maximum de chaque côté de la couronne.

Article 9.11 – Poids

Définition : le poids minimum est égal au poids du pilote équipé additionné au poids du kart complet en configuration de course, sans réservoir.

Le poids minimum devra être conforme au règlement à tout moment de l'épreuve.

Poids minimum :

- **KFS 150 : 150 Kg**
- **KFS 165 : 165 Kg**

Il est de la responsabilité de chaque équipage de s'assurer du poids minimum réglementaire du pilote pendant la course.

Article 9.12 – Lest

Le lest éventuel peut être de deux sortes : Voir Article 9.12.1 (fixe) et Article 9.12.2 (amovible)

Article 9.12.1 – Fixe

Fixé par au moins deux vis (diamètre 8 mm minimum) avec rondelle large et écrous freinés.

Il conviendra de prévoir pour chaque vis de fixation du lest un trou accessible de 3 mm minimum.

Les tests fixes seront plombés.



Article 9.12.2 – Amovible

Chaque pilote disposera d'un lest amovible individuel personnalisé peint de la couleur de son bracelet d'identification, un lest amovible ne pouvant servir à plusieurs pilotes sauf si le poids de la masse utilisée est identique à plusieurs pilotes, dans ce cas, le lest sera peint de plusieurs couleurs.

En cas d'utilisation d'un système de lest amovible, celui-ci devra se conformer aux règles suivantes :

- Fixation métallique d'un support anti-basculement sur le cadre en deux points minimum à l'aide de boulons de fixation M10 nylstop.
- Utilisation d'une ou plusieurs masses individuelle, adaptée au poids du pilote, le poids total maximum de cette masse ne pouvant excéder 10 kg.
- Ce lest sera maintenu sans jeu au support par deux broches non saillantes de diam.10mm minimum et sécurisés par goupilles.
- Quelle que soit la ou les masses utilisées pour le lest, les broches métalliques ne doivent jamais présenter un danger pour les usagers (pilotes, mécaniciens, officiels etc...)

Tout système n'assurant pas une totale sécurité sera refusé.

Article 9.12.3 – Enregistrement du matériel

Les équipes devront se présenter à l'enregistrement du matériel au complet, tous les pilotes présents avec leur lest amovible personnel s'ils ont opté pour ce choix, accompagnés du kart en configuration de course.

Pour l'enregistrement du matériel, les équipes devront inscrire sur leur feuille d'enregistrement, le nom et prénom de chaque pilote, son poids, ainsi que le poids du kart complet en configuration de course sans réservoir.

Si une équipe utilise du lest amovible, cette équipe devra inscrire sur sa feuille d'enregistrement, le poids du lest amovible correspondant à chacun de ses pilotes, dans les cases correspondantes à la couleur de leurs bracelets d'identification, qui est également la couleur de leurs tests.

La feuille d'enregistrement est établie sous l'entièvre responsabilité de l'équipe, pilotes ou tuteurs.

Une pesée de contrôle pourra être effectuée lors de cet enregistrement.



Article 9.13 – Carburant

Règlement Technique KFS 2026

L'essence devra être de la SP 98 (E5) sans plomb commercialisée en France.

Une station pourra être imposé par l'organisateur pour la fourniture de l'essence.

Les seules huiles autorisées sont celles de la liste des lubrifiants agréés par la FIA Karting pour 2026.

Article 9.14 – Pneumatiques

La marque et le type de pneus seront identiques pour les catégories admises sur les courses ENDURANCES KFS.
Chaque équipage disposera au maximum, pour chaque épreuve, de 3 pneus avant slick et 3 pneus arrière slick.

Les pneus de course, 2 pneus avant et 2 pneus arrière, devront impérativement être les pneus vendus sur place par EVOKART **au prix de 220 € TTC le train de 4 pneus.**

Les pneus de secours, 1 pneu avant et 1 pneu arrière, disposant de codes-barres lisibles sur les deux flans, pas nécessairement neufs, pourront être fournis par le concurrent ou achetés sur place.

Il est de la responsabilité des équipages de faire enregistrer les codes-barres et le marquage des pneus avant le début de la course.

Aucun pneu ne pourra être enregistré après la clôture des enregistrements techniques.

Les pneus devront être obligatoirement neufs au départ des essais qualificatifs.

LES PNEUS PLUIE SONT INTERDITS.

Référence des pneumatiques : Pneus slick VEGA KFE (Bleu sur fond noir)



Article 9.15 – Eclairage du Kart

Le kart pourra être muni de bandes réfléchissantes sur l'ensemble de sa carrosserie.

Pour Anneville, le kart devra être équipé de feux à leds à éclairage fixe, blanc à l'avant et rouge à l'arrière.

Positionnement arrière : Haut du radiateur

Positionnement avant : Axe du naseau panel en dessous des numéros.

Aucun point lumineux n'est autorisé sur le pilote, l'éclairage sur le casque est rigoureusement interdit.

Article 10 – COURSE

Article 10.1 – Briefing

Le briefing aura lieu à l'issue des essais libres le samedi matin. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence.

En cas d'absence, l'équipe du pilote concerné recevra une pénalité sportive : Annulation des 3 meilleurs temps des essais qualificatifs.

L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

Article 10.2 – Chronométrage

Chaque équipage devra être équipé d'un transpondeur chargé. L'équipage est responsable de la charge et du bon fonctionnement de son transpondeur.

Un équipage ne possédant pas de transpondeur pourra en louer un au club organisateur pour un montant de 30 euros et une caution de 400 euros

En cas de problème, la pénalité appliquée sera celle prévue à l'article 37 de l'annexe sportive FFSA 2026.

Les arrêts aux stands mentionnés sur le live timing sont une indication et n'ont pas de valeur officielle. Seuls les arrêts comptabilisés par les commissaires de stand font foi.

Article 10.3 – Essais libres et qualificatifs

Chaque compétition se composera d'essais libres et d'essais qualificatifs.

- Les essais libres officiels se dérouleront le samedi matin de 8H30 à 10H30, kart en configuration course (N° de course et transpondeur).
- Les essais qualificatifs se dérouleront sur 10'. Des groupes pour les essais qualificatifs pourront être créés.
- Le départ se fera à partir de la pré grille.
- Il est interdit de changer de pilote durant les essais qualificatifs.
- Aucune intervention extérieure ne sera autorisée sur la piste pendant les essais qualificatifs.
- Les retours des essais qualificatifs se feront au parc assistance arrivée, les retours au stands sont interdit.
- Si un kart rentre au parc assistance arrivée pendant les essais qualificatifs, il sera dans l'impossibilité de repartir.
- Les arrêts en zone de réparation sont interdits.

Article 10.4 – Procédure de mise en grille

La grille de départ sera déterminée par le classement des essais qualificatifs, sans distinction des catégories.

L'accès à la grille de départ sera fermé 15' avant l'heure de départ.

Les pilotes se placeront en épi devant la plaque correspondant à leur place de grille.

Si un kart est présent sur la grille et constate un problème avant le départ mais après la fermeture de l'accès à la grille (horaire de la compétition), le kart devra rejoindre la voie des stands et il partira obligatoirement après que le dernier kart en

piste soit passé devant la ligne de sortie de la voie des stands et restera à l'arrière de la formation sans pouvoir reprendre sa place quel que soit le nombre de tours de formation (procédure 2.19 H 9a et H 9b des PG CIK).

Si des pilotes se sont vu refuser l'accès à la grille en raison de leur retard (horaires), ils prendront le départ de la voie des stands après que le départ réel a été donné (drapeau national).

Les mécaniciens devront se tenir en arrière du kart et à une distance de 3m environs.

Seul un changement de bougie et l'utilisation d'un démarreur externe sera autorisé, le kart sera mis en sécurité pour cette opération et il repartira à l'arrière de la formation sur ordre de la direction de course et sans pouvoir reprendre sa place quel que soit le nombre de tours de formation.

Article 10.5 – Procédure de départ

Après un départ fictif en épis, il y aura 2 tours de formation dans l'ordre de la grille à l'issue desquels les pilotes se présenteront sur 2 files à vitesse constante et réduite pour le départ réel qui sera donné en abaissant le drapeau national.

Si un équipage revient à son stand pendant le 1er tour de formation, il ne pourra reprendre la piste qu'après que le départ réel ne soit donné (voie des stands fermée) art. 2.19 H 9a et H 9b.

Si un équipage revient à son stand à la fin du 2ème tour de formation, il ne sera autorisé à reprendre la piste que sur l'ordre d'un Officiel.

Au départ, un pilote doit laisser un écart visible avec le kart qui le précède.



Article 10.6 – Procédure de course

La course se déroulera sur une durée de 6 Heures sans arrêt du roulage des kart, sauf cas de force majeure nécessitant son interruption.

Les commissaires sont munis d'un panneau orange « KART EN PANNE ». Si celui-ci est présenté, cela signifie qu'un kart est arrêté aux abords de la piste ou en train d'être rapatrié au stand par les mécaniciens. **Soyez donc extrêmement vigilant.**

Article 10.6.1 – Slow

En cas d'incident, une neutralisation de la course pourra être mise en place (slow) par le directeur de course ou son adjoint.

Tous les karts devront se regrouper en file indienne derrière le kart de tête à vitesse réduite (affichage du N° du kart en tête par la direction de course) jusqu'à la présentation du drapeau vert de reprise de la course, tout dépassement est interdit.

Les karts seront autorisés à rentrer dans la voie des stands dès la présentation des panneaux slow mais pour des questions de sécurité, la sortie sera fermée par un commissaire de stand jusqu'à la fin de la procédure et à la présentation du drapeau vert de reprise de la course.

Tous les tours couverts sous procédure slow seront comptés comme tour de course.

Article 10.6.2 – Drapeau rouge

En cas de danger, la course pourra être arrêtée au drapeau rouge. Elle ne reprendra que sur ordre du directeur de course.

En cas d'accident, le drapeau rouge pourra être présenté à tout endroit jugé nécessaire par la direction de course.

Les karts devront s'arrêter avant la ligne départ/arrivée et en file indienne.

L'entrée dans la voie des stands sera interdite dès la présentation du drapeau rouge.

Arrêt de tout travail sur les karts dans la voie des stands et dans les stands dès la présentation du drapeau rouge par la direction de course pour ceux qui seraient rentré avant la fermeture de la voie des stands. La sortie de la voie des stands sera fermée par un commissaire de stand.

Aucune intervention sur les karts qui seront sur la piste (sauf carénage).

Reprise dans la continuité de la course au moment de l'arrêt sous procédure slow (1 tour minium).

Le travail dans les stands ou sur la voie des stands se fera au signal du départ du tour de reprise sous slow.

La voie des stands sera de nouveau ouverte qu'après la présentation du drapeau vert de reprise de la course et sur ordre d'un Officiel.

L'utilisation d'un démarreur externe sera autorisée, le kart sera mis en sécurité pour cette opération et il repartira à l'arrière de la formation sur ordre de la direction de course et sans pouvoir reprendre sa place quel que soit le nombre de tours de slow.

Article 10.6.3 – Vitesse dans la voie des stands

La vitesse dans la voie des stands est limitée à 30 Km/h avec une tolérance de 2 Km/h.

Pour la 1ère infraction constatée au-delà de la tolérance, un avertissement sera infligé à l'équipe.

Pour la 2ème infraction, si la vitesse constatée est supérieure à la tolérance (32 Km/h) pénalité d'un tour.

En cas de 1ère infraction et pour une vitesse supérieure de 5 Km/h en plus de la tolérance soit : 37 Km/h, une pénalité de 1 tour sera appliquée et plus en cas de récidive

Panneau zone 30 Km/h à l'entrée de la voie des stands et panneau fin de zone 30 Km/h à la sortie des stands.

Article 10.7 – Procédure d'arrivée

5 minutes avant l'arrivée, dès la présentation du panneau 5' par le directeur de course, l'accès aux stands sera fermé.

Les pilotes dans la voie des stands rentrés avant la présentation du panneau seront autorisés à reprendre la piste sur ordre d'un Officiel.

A l'issue du temps réglementaire, le tour entamé sera poursuivi et comptabilisé jusqu'au passage sur la ligne du dernier tour.

Le drapeau à damier sera présenté après 6 H devant le premier du classement.

Fin de la course suivant l'arrêté Préfectoral ou à 20H00 au plus tard avec une tolérance de 5 mn.

Article 10.8 – Ramassage des karts

Les karts en panne sur la piste seront ramenés au stand, sans utilisation de matériel de transport, par 3 personnes maximum, le pilote et 2 mécaniciens licenciés FFSA 2026 portant des chasubles fluo (pas de chariot), et cela dans le respect des règles de sécurité.

L'utilisation du chariot est autorisée dans la voie des stands.

Ces deux mécaniciens seront à déclarer lors du contrôle administratif et un bracelet EvoKart jaune fluo leur sera mis après vérification de leurs licences FFSA. Ce bracelet leur permettra d'accéder à la piste lorsque les karts rouleront durant les essais et la course pour rapatrier un kart en panne.

Un contrôle de bracelet sera effectué par les commissaires à l'entrée et la sortie de la voie des stands.



Article 10.9 – Ravitaillement

Dans la voie des stands, toute intervention mécanique est interdite sauf :

- Changement de pilote
- Ravitaillement en essence par changement de réservoir avec le modèle extractible KG 9,5 Litres
- Graissage de la chaîne
- Pression
- Changement de bougie
- Changement de batterie
- Remise en place du carénage avant (sans outil)
- Ajouter de l'eau dans le circuit de refroidissement

Seuls 3 mécaniciens accompagnés du pilote sortant et du pilote rentrant pourront intervenir devant les stands. Toute autre intervention mécanique devra s'effectuer dans les stands où le nombre d'intervenants n'est pas limité.

Le ravitaillement d'essence et le graissage de la chaîne devront être effectués sur un tapis de sol de 1,60 m x 2 m minimum. Le moteur devra être arrêté, le pilote sera hors du kart.

L'utilisation d'un démarreur externe est autorisée sur la voie des stands.

Chaque équipage devra effectuer un minimum de 7 arrêts au stand pour changement de pilote.

Pour que l'arrêt soit comptabilisé, le kart devra être arrêté, moteur arrêté (même s'il n'y a pas de ravitaillement en carburant) et obligatoirement changer de pilote.

Le ravitaillement en essence se fera uniquement par changement de réservoir avec le modèle « KG 9,5 Litres ».

Seul le coupleur rapide d'essence CPC plastique blanc est autorisé (photo ci-dessous).

La fixation du réservoir au cadre doit obligatoirement se faire avec la bride et le papillon de serrage d'origine (photo ci-dessous). Il est autorisé de biseauter le bout de la vis du papillon pour faciliter le vissage.

La bride pourra être fixée au cadre à l'aide de colliers (soudure interdite).

Le papillon doit être vissé à la main sans l'aide d'outil.



Coupleur rapide CPC



Bride de réservoir



Papillon + vis de serrage

En cas de débordement de carburant, un nettoyage devra être fait avant de quitter le stand.

Il est interdit de rentrer dans le box/stand moteur en marche directement en venant de la voie des stands. Cette opération ne peut se faire que lorsque le kart est arrêté devant le box/stand et moteur arrêté. Le kart sera rentré à la main par les mécaniciens.



Article 10.10 – Pesée

Un pesage systématique sera opéré à l'issue des essais qualificatifs et à l'arrivée de la course, réservoir déposé.

Durant la course, un contrôle inopiné du poids pourra être effectué par les commissaires techniques selon la procédure suivante :

- Lors du changement de pilote, un commissaire technique pourra demander au pilote arrivant dans son stand de se peser.
- La vérification du poids se fera en additionnant le poids du pilote arrivant, le poids du kart relevé sur la feuille d'enregistrement du matériel, et le poids du lest amovible éventuel constaté sur le kart lors de l'arrivée au stand.
- Cette pesée sera réalisée à l'aide d'un pèse-personne dans le stand du pilote.
- En cas de contestation pour un poids non conforme, le commissaire technique demandera au pilote de l'accompagner à la balance officielle accompagné de son lest individuel afin de procéder à une pesée de contrôle et de vérifier si le poids du pilote en configuration de course correspond à sa feuille d'enregistrement.

Seuls les officiels de l'épreuve nommés sont autorisés dans la zone de pesage et aucune intervention n'y est permise sauf sous contrôle de ces officiels.

Aucun kart ne peut quitter le parc assistance arrivée sans l'ordre formel des commissaires techniques.



Article 10.11 – Arrêt de course et attribution des points

S'il devient nécessaire d'arrêter la course à cause d'un accident, pour des raisons de sécurité ou pour tout autre raison, un drapeau rouge immobile sera déployé par le Directeur de course et simultanément, le drapeau jaune agité sera déployé à tous les postes de signalisation, indiquant que la course est arrêtée. Les pilotes viendront s'arrêter à l'endroit indiqué par le Directeur de course lors du briefing. Toute intervention est interdite lors de cette procédure.

Suite à l'arrêt de la course :

Si moins de 5 tours ont été effectués : La course sera courue à nouveau et le premier départ déclaré nul et non avenu.

Si plus de 5 tours ont été effectués : La reprise de la course sera effectuée sous procédure slow dans l'ordre de l'arrêt sur la piste au moment du drapeau rouge.

Dans les deux cas, quelle que soit la durée des interruptions, la course ne pourra pas se prolonger au-delà de l'heure indiqué dans l'arrêté préfectorale ou 20h00 au plus tard avec une tolérance de 5 min.

La course peut être arrêtée définitivement en cas de force majeure. Dans ce cas :

Moins de 25 % de la course effectués : Attribution de 25 % des points et le résultat sera donné par ordre final à la fin du tour précédent la suspension. Cependant si la course peut être reprise, la durée de la nouvelle course sera égale à la différence entre le temps prévu et le temps déjà accompli.

De 25 % à 75 % de la course effectués : Attribution de 50% des points et le résultat sera donné par ordre final à la fin du tour précédent la suspension. Cependant si la course peut être reprise, la durée de la nouvelle course sera égale à la différence entre le temps prévu et le temps déjà accompli.

Plus de 75% de la course effectués : Course déclarée accomplie et le résultat en sera donné par ordre final à la fin du tour précédent la suspension.

Article 10.12 – Pénalités

Les pénalités seront appliquées à l'issue de la course et seront décidées par le Collège des Commissaires Sportifs sur proposition de la Direction de Course ou des Commissaires Sportifs.

Les pénalités seront en tours et appliquées à l'issue de la course.

Pénalités sportives :

- Absence au briefing : **Annulation des 3 meilleurs tours des essais qualificatifs**
- Incident pendant les essais libres et essais qualificatifs : **Annulation des 3 meilleurs tours des essais qualificatifs**
- Non-respect de la procédure de départ : **3 tours**
- Non-respect de la configuration du circuit : **3 tours**
- Couper le circuit, moteur en marche, pour regagner le stand : **5 tours ou disqualification**
- Kart en panne ramené par plus de 3 personnes ou par un matériel de transport : **3 tours**
- Mécanicien non licencié (sans bracelet) présent sur la piste : **5 tours puis disqualification (si récidive)**
- Présence sur la piste d'un membre de l'assistance du pilote sans raison évidente : **3 tours**
- Vitesse excessive dans les stands : **1 tour** (la notion de "vitesse excessive" sera laissée à l'appréciation des Commissaires Sportifs)
- Doubler sous un drapeau jaune : **1 tour, puis 3 tours, puis 5 tours, puis 10 tours, puis disqualification**
- Causer une collision ou faire quitter la piste à un autre pilote : **3 tours**
- Non-respect de la sécurité, de l'environnement : **3 tours**
- Non-respect des officiels et/ou comportement antisportif : **10 tours à disqualification**
- Transpondeur absent ou défaillant : **Art. 37 de l'Annexe Sportive FFSA**
- Retard pour accès à la grille de départ : **Départ de la voie des stands (voir Article 10.4)**
- Non-respect du nombre d'arrêts imposés : **10 tours**

Pénalités techniques :



- Non-conformité dans les pneus : **disqualification**
- Pneus non marqués : **disqualification**
- Non-respect du règlement technique pendant la course : **10 tours**
- Non-conformité lors du contrôle technique en fin de course : **Disqualification**
- Matériel non enregistré : **Disqualification**
- Poids inférieur au minimum requis pendant la course : **5 tours puis disqualification (si récidive)**
- Poids non conforme à la fin des essais : **Disqualification des essais**
- Poids non conforme à la fin de la course : **Disqualification**
- Non-respect de la procédure de ravitaillement : **3 tours puis disqualification (si récidive)**
- Carénage avant décroché à l'arrivée de la course : **1 tour**
- Refus de se soumettre aux vérifications techniques : **disqualification**
- Changement de cadre : **10 places**
- Mécanique sur la piste * : **3 tours**
- Ravitaillement sur la piste : **Disqualification**

* **Précision :** il est considéré comme intervention mécanique l'usage d'un outil sur la piste, seule l'utilisation d'une clé à bougie est tolérée.

Article 10.13 – Extincteur

Chaque équipage devra avoir dans son stand un extincteur de 6kg pour combattre les feux d'hydrocarbures conformément à la réglementation FFSA 2026 et le présenter lors de l'enregistrement.

Tout équipage qui ne sera pas en possession de cet extincteur ne sera pas autorisé à prendre le départ.

Article 11 – CLASSEMENT ENDURANCES KFS

Chaque épreuve donnera lieu à une attribution de points selon le barème suivant : 1^{er} = 100 points ; 2^e = 95 points ; 3^e = 92 points ; 4^e = 90 points ; 5^e = 89 points ; 6^e = 88 points ; 7^e = 87 points... jusqu'au dernier.

Le classement général sera déterminé par l'addition des points des 4 épreuves.

En cas d'ex-aequo, le classement de la dernière course du championnat sera déterminant.

Un classement par catégorie (KFS 150 Kg et KFS 165 Kg) sera établi.

Le classement sera effectué par équipe en fonction de son nom et son numéro. Toutes les équipes seront classées mais seules les équipes ayant participées aux quatre courses seront récompensées.

Un titre de Champion de France d'Endurance Karting récompensera la catégorie KFS 150.

Un titre de vainqueur de la Coupe de France d'Endurance Karting récompensera la catégorie KFS 165.

Ces deux équipes, dans la limite de 4 pilotes par équipe, seront invités à la cérémonie de remise des prix de la FFSA.

Article 12 – PROCÉDURE DE PODIUM

A l'issue de chaque épreuve et après avoir répondu au contrôle technique, les trois premiers équipages de chaque catégorie (KFS 150 et KFS 165) se rendront au podium, pilotes en tenue avec casque où une coupe leur sera remise

Si un pilote reçoit un lot (invitation à une course, stage de pilotage, etc...) et se trouve dans l'impossibilité d'y participer alors le lot sera remis au second pilotes classé, etc...

Article 13 – RÉSERVE

EVOKART se laisse le droit de modifier ce règlement, après accord de la FFSA.

Article 14 – OFFICIELS

Pour toutes les épreuves des Endurances KFS les officiels seront :

Directeur de Course : Mr MOREAU Michel – Licence N°60632

Directeur de Course adjoint : Mr SOULAT Laurent – Licence N°181375
Officiels ASK organisatrice des courses

Président du Collège : Mr POTHÉE Alain – Licence N°224442

Commissaires Sportifs : Officiels ASK organisatrice des courses

Délégué Technique : Mr BRAMS Alain – Licence N°90565

Commissaires Techniques : Mr NICOLLE Eric – Licence N°195954
Officiels ASK organisatrice des courses

Chronométrage APEX : Mme MOREAU Mary – Licence N°107485
Mme SOULAT Sylvie – Licence N°205053
Officiel ASK organisatrice des courses

